

## REGLEMENT INTERIEUR

### ACCUEIL DE LOISIRS ATELIER VIVANT

#### **Généralités**

L'accueil de loisirs « Atelier Vivant », agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, accueille sur le temps extrascolaire les enfants de 3 à 13 ans. La CAF participe au financement de la structure. Cet accueil n'est pas une « garderie », mais une structure qui prend en compte des exigences pédagogiques spécifiques inscrites dans le projet éducatif de la Maison Botanique.

#### **Inscription**

- **Périodes d'ouvertures :**
  - ouverture la première semaine des vacances scolaires de la zone B pour les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint.
  - Ouverture 3 semaines en juillet pour les vacances d'été.
- **Les inscriptions sont ouvertes dès la diffusion du programme de l'Atelier Vivant** par mail à la liste des familles abonnées et sur le site internet de la Maison Botanique. Une liste d'attente est constituée dès que les inscriptions sont complètes.
- **Le traitement des demandes d'inscription se fait par ordre d'arrivée des dossiers** et sans notion géographique, dans la limite des places disponibles.
- Les documents d'inscriptions sont envoyés par mail aux familles et sont téléchargeables sur le site internet de l'association.
- L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le centre de loisirs.
- **Les délais de prévenance pour annuler une inscription sont de 5 jours ouvrés**, ce qui laisse plus de temps au/à la directeur.ice de l'accueil pour informer les familles de la place à nouveau disponible, et pour ajuster le nombre de repas auprès du traiteur.

#### **Documents à joindre obligatoirement au dossier d'inscription :**

- Bulletin d'inscription
- Adhésion annuelle à l'association Maison Botanique-Atelier Vivant
- Attestation de quotient familial CAF (à télécharger sur votre compte personnel CAF)
- Fiche sanitaire de liaison
- Copie des pages vaccinations du carnet de santé

## Encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée de personnel qualifié et diplômé.

## Accueil

**Le.s parent.s ou autre personne accompagnant Les enfant.s devront émarger une feuille de présence, le matin et le soir.** Les parents devront signer une décharge si une autre personne vient chercher les enfants à la sortie de l'accueil de loisirs (grands-parents, amis...).

➤ **Horaires d'accueil et de départ :**

- De 8h30 à 10h le matin
- De 16h30 à 18h le soir.

## Comportement

Le respect mutuel des adultes et des enfants présents est indispensable pour la sécurité morale et physique de tous.

**Tout manquement et débordement, toutes violences physiques ou morales ou comportements inadaptés seront sanctionnés par le/la directeur.ice et pourront entraîner une exclusion.**

## Tarifs

Le prix de la journée à l'Atelier Vivant comprend le repas, le goûter et les temps d'activités.

Quotient familial (voir avec la CAF)	inf. à 800	entre 800 et 1200	sup. à 1200
Tarif à la journée (repas et goûters inclus)	15€/ jour	16€/ jour	17€/ jour

- **Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial CAF.**
- **Dégressivité de 10%** si l'enfant est inscrit la semaine complète ou si plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits ensemble.
- **Dégressivité de 50%** pour un.e salarié.e de la Maison Botanique qui inscrit son enfant à l'Atelier Vivant.
- Les réductions de tarifs sont non cumulables.
- La journée sera facturée complète même si l'enfant n'est présent qu'une demi-journée.
- En cas d'absence due à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation) et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés.
- **Le règlement sera à effectuer à réception de la facture au début du séjour**, par virement, espèces ou chèque à l'ordre de la Maison Botanique.

